

EXERCICE CLOS
LE 31 AOUT 2007

RAPPORTS
de M. Laurent MAILLARD
COMMISSAIRE AUX COMPTES

LYCEE PRIVE SAINT VINCENT
30 Rue de Meaux
60300 SENLIS



AUDIT
EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

Lycée privé Saint Vincent
30 rue de Meaux
60300 - SENLIS

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2007

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice 2006-2007 couvrant la période du 1^{er} septembre 2006 au 31 août 2007 sur :

- le contrôle des comptes annuels tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'assemblée générale. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

11 rue d'Alsace - BP 121 - 60201 COMPIEGNE CEDEX
Tél.: 03 44 38 56 56 - Fax : 03 44 38 56 50

N° intracommunautaire FR73 391 897 642

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En applications des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relative à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Compiègne, le 8 octobre 2007



Laurent MAILLARD

Commissaire aux Comptes inscrit
Membre de la Cie Régionale d'Amiens





AUDIT
EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

Lycée privé Saint Vincent
30 rue de Meaux
60300 SENLIS

RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2007

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L. 227-10 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui font l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

11 rue d'Alsace - BP 121 - 60201 COMPIEGNE CEDEX
Tél.: 03 44 38 56 56 - Fax : 03 44 38 56 50

N° Intracommunautaire FR73 391 897 642

* EURO CONSEIL * S.E.L.A.S. au capital de 60 000 € - SIRET 391 897 642 00016 - Code APE 741 C - R.C. Compiègne inscrit au tableau de l'Ordre du Conseil Régional de la Cour d'Appel d'Amiens

**I - CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS
DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE ::**

1 - La société propriétaire des bâtiments : la Société Immobilière de la Rue de Meaux (S.I.R.M.), membre de droit et administrateur de l'association, a facturé au titre de l'exercice clos le 31-08-2007 des loyers, 50% de la taxe foncière ainsi que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour un total de 131 905 EUR.

II - CONVENTIONS AUTORISEES AU COURS DE L'EXERCICE :

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.227-10 du Code de Commerce.

Fait à Compiègne, le 8 octobre 2007



Laurent MAILLARD

Commissaire aux Comptes inscrit
Membre de la Cte Régionale d'Amiens



Exercice précédent 31/08/2006	ACTIF		
	Exercice	Montant brut	Amort. ou Prov.
	Montant net		

Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles
	3 212	0	0
	0	0	0
	3 212	0	3 212
Total			
3 889	3 889	0	3 889
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions	189 499		189 499
Inst. techniques, matériel et mobilier	99 544	1 327 110	204 588
	289 043	1 531 698	112 307
	1 531 698	1 327 110	188 665
Total			
1 820 741	1 426 654	394 087	300 972
Immobilisations financières			
Prêts			
44 063			44 073
4 573			4 573
Total			
48 636	0		48 646
Total de l'actif immobilisé			
1 920 883	1 474 948	445 935	353 507

Actif circulant			
Stocks	Matières premières, approvisionnement		
	0	0	0
	0	0	0
	0	0	0
Total			
			1 632
Fourn. Avoir à recevoir			
Créances	Familles et comptes rattachés	3 873	2 150
	2 889	2 889	4 827
	364 076	2 889	291 748
Total			
2 280	2 054	368 784	298 725
Divers			
Valeurs mobilières de placement	801 409	801 409	591 867
Disponibles	16 442	16 442	126 980
Total			
817 851	0	817 851	718 847
Charges constatées d'avance			
	14 109	14 109	16 963
Total de l'actif circulant et des charges constatées d'avance			
1 205 078	2 054	1 203 024	1 036 167
Charges à répartir sur plusieurs exercices			
TOTAL DE L'ACTIF			
3 125 961	1 477 002	1 648 959	1 389 674

COMPTE DE RESULTAT

du 01/09/2005 au 31/08/2006
du 01/09/2006 au 31/08/2007

Lycée Privé Saint Vincent
SEN LIS
valeurs en EUROS

Exercice en cours		Exercice précédent	
Produits d'exploitation			
Facturation familles	893 612	851 455	250 827
Restauration	276 598	56 486	618 856
Autres	44 558	1 777 624	1 777 624
Subvention d'exploitation	649 542	177 551	177 551
Sous total	1 864 310	1 862	1 851
Reprise sur amortissements et provisions, transferts de charge	85 700	1 957 026	1 957 026
Autres produits	1 862		
Total	1 951 872	1 951 872	1 957 026
Charges d'exploitation			
Autres achats et charges externes	825 961	868 674	59 526
Impôts, taxes et versements assimilés	61 878	59 526	59 526
Salaires et traitements	597 030	591 115	591 115
Charges sociales	252 973	282 107	282 107
Dotations d'exploitation	34 930	25 303	25 303
- sur immobilisations : amortissements	5 800	6 300	6 300
- sur actif circulant : provisions	202 054	134 642	134 642
- pour risques et charges : provisions	1 243	625	625
Autres charges	1 981 869	1 968 292	1 968 292
Total	1 981 869	1 981 869	1 968 292
RESULTAT D'EXPLOITATION			
	-29 997		-11 266

Exercice en cours		Exercice précédent	
Produits financiers			
Produits financiers des valeurs mobilières de placement	13 775	14 128	14 128
Autres intérêts et produits assimilés			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total	13 775	14 128	14 128
Charges financières			
Intérêts et charges assimilées	0	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total	0	0	0
RESULTAT FINANCIER			
	13 775		14 128
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			
	-16 222		2 862

Exercice en cours		Exercice précédent	
Produits exceptionnels			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	23 932	14 872	14 872
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	0	0
Reprise sur provisions et transferts de charge	102 553	86 410	86 410
Total	126 485	101 282	101 282
Charges exceptionnelles			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 955	21 278	21 278
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	92 785	79 035	79 035
Total	99 740	100 313	100 313
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
	26 745		969

BENEFICE OU PERTE

Page 3

10 523 3 831

SOMMAIRE

A - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1. EVENÈMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

. Néant

2. DEROGATIONS MODIFICATIONS AUX PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

B - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1. BILAN ACTIF

1. Immobilisations incorporelles - Amortissement pour dépréciation

2. Immobilisations corporelles - Amortissement pour dépréciation

3. Comptes d'immobilisation

4. Comptes d'amortissement

5. Méthode d'amortissement

6. Investissements

7. Autres créances

8. Subventions à recevoir

9. Valeurs mobilières de placement

10. Charges constatées d'avance

2. BILAN PASSIF

1. Fonds propres

2. Provisions pour risques et charges

3. Subventions d'investissements

4. Dettes sociales et fiscales

5. Subventions en attente d'affectation

6. Produits constatés d'avance

C - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

1. Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges

2. Résultat exceptionnel

D - ENGAGEMENTS

. Néant



A - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1. - EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

Néant.

2. DEROGATIONS, MODIFICATIONS AUX PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

REGLE ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La continuité de l'exploitation est subordonnée à la reconduction des principales aides et subventions.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire sur la base de leur durée de vie économique.

Pour la seconde année consécutive, il est fait application des règlements relatifs à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et à l'amortissement et dépréciation des actifs. Après analyse, l'association a conclu que ses immobilisations n'étaient pas décomposables et que les durées d'usage retenues antérieurement correspondaient aux durées d'utilisation.

L'application de ces nouveaux règlements n'a aucune incidence sur le compte de résultat et les fonds propres.



B - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1. - BILAN ACTIF

Note N° 1 : Immobilisations incorporelles. Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations		Mode	Durée
Logiciels		Linéaire	1 à 5 ans

Note N° 2 : Immobilisations corporelles. Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations		Mode	Durée
Constructions et rénovations		Linéaire	10 à 20 ans
Mobilier scolaire		"	5 à 10 ans
Matériel scolaire		"	3 à 10 ans
Matériel commun		"	3 à 10 ans
Installations		"	5 à 10 ans
Matériel bureau		"	3 à 5 ans
Mobilier		"	5 à 10 ans



N° Compte	Designation du Compte	Immobilisations existantes au 01/09/2006	Acquisitions 2006/2007	Rebuts/Cessions 2006/2007	Immobilisations existantes au 31/08/2007
205310	Logiciels	10 756,80	1 095,98	0,00	11 852,78
205312	Logiciels acquis par CR	1 351,32	0,00	0,00	1 351,32
205319	Logiciels acquis par TA	36 541,60	1 760,51	0,00	38 302,11
214180	Batiments	39 086,61	14 613,52	0,00	53 700,13
214503	Rénovations couvertes par CR	153 788,58	81 554,40	0,00	235 342,98
215240	Mobilier scolaire	70 966,46	933,03	0,00	71 899,49
215319	Installations couvertes par TA	7 218,30	1 321,19	0,00	8 539,49
215410	Matériel scolaire	11 420,60	666,42	0,00	12 087,02
215420	Matériel commun	121 428,74	32 308,02	2 854,67	150 882,09
218110	Installations électriques	28 990,86	0,00	0,00	28 990,86
218120	Installations chauffage	104 239,54	0,00	0,00	104 239,54
218130	Installations laboratoires	87 053,03	0,00	0,00	87 053,03
218140	Installations amphi	7 180,35	0,00	0,00	7 180,35
218150	Installations diverses	171 211,25	1 234,35	0,00	172 445,60
218210	Matériel roulant	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
218310	Matériel bureau et informatique	37 028,64	19 614,16	293,55	56 349,25
218410	Mobilier bureau	54 054,29	2 256,82	0,00	56 311,11
218510	Matériel audio-visuel	2 147,42	1 627,90	0,00	3 775,32
218610	Matériel scientifique	13 200,03	0,00	0,00	13 200,03
218613	Matériel acquis par CR	565 340,10	34 074,52	11 871,36	587 543,26
218619	Matériel acquis par TA	122 101,95	27 091,79	851,61	148 342,13
218629	Mobilier acquis par TA	17 859,17	0,00	0,00	17 859,17
	Totaux	1 667 965,64	220 152,61	15 871,19	1 872 247,06



Note n°4 : Amortissements

Annexe aux comptes annuels 31 août 2007

N° Compte	Désignation du Compte	Cumuls Amortissements 01/09/2006	Dotations		Dotations Exceptionnelles 2006/2007	Immobilisations sorties 2006/2007	Amortissements 31/08/2007
			Amortissements 2006/2007				
280530	Logiciels	6 867,86	1 772,54	0,00	0,00	0,00	8 640,40
280531	Logiciels acquis par CR	1 351,32	0,00	0,00	0,00	0,00	1 351,32
280539	Logiciels acquis par TA	36 541,60	1 760,51	0,00	0,00	0,00	38 302,11
281410	Batiments	39 086,61	1 371,18	0,00	0,00	0,00	40 457,79
281413	Travaux couverts par CR	41 481,50	17 604,91	0,00	0,00	0,00	59 086,41
281520	Mobilier scolaire	49 589,86	4 349,22	0,00	0,00	0,00	53 939,08
281539	Installations techniques	7 218,30	1 321,19	0,00	0,00	0,00	8 539,49
281540	Matériel scolaire	9 436,27	1 002,03	0,00	0,00	0,00	10 438,30
281542	Matériel commun	108 858,59	6 798,49	0,00	0,00	2 854,67	112 802,41
281811	Installations électriques	28 990,86	0,00	0,00	0,00	0,00	28 990,86
281812	Installations chauffage	100 860,01	824,26	0,00	0,00	0,00	101 684,27
281813	Installations laboratoires	87 053,03	0,00	0,00	0,00	0,00	87 053,03
281814	Installations amphi	7 180,35	0,00	0,00	0,00	0,00	7 180,35
281815	Installations diverses	163 589,57	1 485,56	0,00	0,00	0,00	165 075,13
281820	Matériel roulant	4 508,20	491,80	0,00	0,00	0,00	5 000,00
281830	Matériel bureau et informati	15 246,27	13 474,98	0,00	0,00	293,55	28 427,70
281840	Mobilier de bureau	46 134,72	1 872,79	0,00	0,00	0,00	48 007,51
281850	Matériel audio-visuel	1 847,84	457,43	0,00	0,00	0,00	2 305,27
281860	Matériel scientifique	10 168,78	1 029,43	0,00	0,00	0,00	11 198,21
281863	Matériel acquis par CR	457 132,20	44 632,25	373,97	0,00	11 871,36	490 267,06
281869	Matériel acquis par TA	122 101,95	27 091,79	0,00	0,00	851,61	148 342,13
281879	Mobilier acquis par TA	17 859,17	0,00	0,00	0,00	0,00	17 859,17
	Totaux	1 363 104,86	127 340,36	373,97	0,00	15 871,19	1 474 948,00

Note N° 5 : Méthode d'amortissement

Les biens acquis par taxe d'apprentissage sont amortis à 100 % sans prorata temporis dans l'exercice où ils sont effectivement utilisés.

Les biens acquis par subvention du Conseil Régional sont amortis selon le plan suivant :

- 10 ans pour aménagements et constructions,
- 5 ans pour achats de mobiliers,
- 3 ans pour achats de matériel informatique et pédagogique.

La subvention d'investissement correspondante est reprise au compte de résultat à raison de 20% de la valeur initiale pour les subventions utilisées jusqu'au 31 août 2006. A compter de cet exercice le pourcentage est porté à 12.5%.

Note N° 6 : Investissements et désinvestissements

Au cours de l'exercice, les investissements se sont élevés à 220 153 €, dont :

- acquis par taxe d'apprentissage 30 173 €
- acquis par Conseil Régional 115 629 €
- autres acquisitions 74 351 €

Il a été procédé, au cours de l'exercice, à des mises au rebut pour un montant total (en valeur d'origine) de 15 871,19 €.

Note N° 7 : Autres créances

- Produits à recevoir 2 185 €
- Débiteurs divers 704 €

2 889 €

Note N° 8 : Subventions à recevoir

- Forfait external Etat 101 624 €
- Région – subv. travaux, équipement, inform. 262 452 €

364 076 €



Note N° 9 : Valeurs mobilières de placement (VMP)

Au 31 août le portefeuille de VMP s'élève à 801 409 € (évaluation faite au prix d'achat).

Par application de la règle de prudence, les plus-values sur cession de VMP ne sont comptabilisées que lorsque la cession a effectivement eu lieu.

La plus-value latente sur le portefeuille, au 31 Août, n'est pas prise en compte.

Les cessions réalisées au cours de l'exercice ont dégagé une plus value globale, comptabilisée, de 13 775 €.

Note N° 10 : Charges constatées d'avance

Ce poste contient les éléments suivants :

- Produits entretien (stock)	3 470 €
- Distributeurs (stock)	465 €
- Fournitures de bureau (stock)	2 888 €
- Fournitures Multimédia (stock)	268 €
- Fournitures scolaires (stock)	765 €
- Photocopies – Photocopies (stock)	427 €
- Fournitures produits cuisine (stock)	489 €
- Factures reçues d'avance :	
- SATAS (Mach à affranchir)	1 040 €
- RENTOKILL(dératisation)	525 €
- BNP PARIBAS (photocopieur)	972 €
- NILFISK (matériel)	916 €
- Divers	1 884 €

 14 109 €



2 - BILAN PASSIF

Note N° 1 : Fonds propres - Evolution

Fonds propres au 01-09-2006	492 633 €
Résultat exercice	10 523 €
Fonds propres au 31-08-2007	503 156 €

Note N° 2 : Provisions pour risques et charges

Rubriques	01-09-2006	Dotations de l'exercice	Reprise	31-08-2007
Travaux Immobiliers	280 119 €	200 000 €	47 130 €	432 989 €
Travaux Chapelle	80 846 €	0 €	0 €	80 846 €
Indemnité départ en retraite	32 693 €	5 800 €	4 926 €	33 567 €
Autres prov. pour risques	9 449 €	0 €	6 400 €	3 049 €
	403 107 €	205 800 €	58 456 €	550 451 €

Note N° 3 : Subventions d'investissements

- 31 : Biens acquis par Conseil Régional
- La subvention est reprise globalement au compte de résultat à raison de 20% et 12.5% à compter de cet exercice. (voir note 5 actif)
- 32 : Biens acquis par Taxe Apprentissage
- La Taxe d'apprentissage perçue est reprise en totalité dans l'exercice (voir note 5 actif)



Note N° 4 – Dettes sociales et fiscales

 - Charges sociales à payer 46 231 €
 - Taxe sur les salaires 3 051 €

 49 282 €

Note N° 5 – Subventions en attente d'affectation

 - Subvention Conseil Régional en attente affectation 153 773 €
 - Taxe d'apprentissage en attente affectation 43 182 €
 - Autres subventions attente affectation C.Régional 16 009 €

 212 964 €

Note N° 6 : Produits constatés d'avance

- Avance perçue sur repas élèves : 7 436 €



C - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note N° 1 : Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charge

● Reprises sur provisions 54 773 €

- Reprise de provision sur travaux immobiliers (bâtiments) pour 47 130 €, une reprise sur provision pour risque prud'homale de 6 400 € et sur créances douteuses pour 1 243 €.

La provision pour travaux immobiliers constatée à la clôture de l'exercice précédent et qui fait l'objet d'une reprise sur cet exercice, correspond à des travaux effectivement réalisés en 2006-2007

● Transferts charges de personnel 22 088 €

- Remboursement salaires professeurs 3 135 €
 - Retraitement salaires formation Europe 18 953 €

● Transferts autres charges d'exploitation 3 913 €

- Remboursement assurance suite sinistre 3 913 €



Note N° 2 : Résultat exceptionnel

● **Produits exceptionnels** : composés essentiellement par :

- Quote-part de subv. Conseil Régional viré au compte de résultat : 72 380 €.
 - Quote-part de subv. taxe d'apprentissage viré au compte de résultat : 30 173 €.
- Voir la note n° 5 pour le mode d'amortissement des subventions.

- Produits issus de la gestion de la restauration : 12 616 €
- Produits liés à l'annulation de la provision de la prime de départ en retraite des professeurs : 9 300 €
- Produits liés aux inscriptions annulées : 880 €
- Autres produits exceptionnels : 1 137 €

● **Charges exceptionnelles** : composées essentiellement par :

- Dotations aux amortissements exceptionnels des biens acquis par le Conseil Régional : 62 611 €.
- Dotations aux amortissements exceptionnels des biens acquis par Taxe d'Apprentissage : 30 173 €.
- Autres charges exceptionnelles : 6 955 €.

